

000 - Administration générale

Projet d'évolution de l'organisation de la collectivité

Rapport n° CD/2019/039

Service Chef de file :

A4 - Direction des ressources humaines

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée plénière le projet d'évolution de l'organisation des Services du Département. Cette évolution est destinée à améliorer l'efficacité et la proximité du service rendu aux Bas-Rhinois et le quotidien des équipes. Les ajustements organisationnels envisagés concernent plus particulièrement : la Direction Générale des Services, la Direction des Services de l'Assemblée, la Direction des Affaires Juridiques, la Mission Action Sociale de Proximité, les Délégués thématiques.

La nouvelle organisation de la collectivité répondra à la fois à une vision à long terme vers l'Alsace et donnera aux services les moyens d'agir au quotidien : construire la Collectivité Européenne d'Alsace et agir dans le Bas-Rhin sont les deux priorités de cette organisation.

I – Le contexte

Ces ajustements répondent à trois enjeux : consolider pour apporter un cadre clair aux équipes, simplifier pour raccourcir les circuits de décision, valoriser les expertises et les atouts du Département.

La nouvelle organisation de la Direction Générale a 4 objectifs principaux :

- Rendre le cadre de travail plus efficace pour les agents : efficacité administrative, efficacité organisationnelle, efficacité humaine.
- Animer la transversalité et la territorialisation
- Renforcer et valoriser les expertises
- Préparer la Collectivité Européenne d'Alsace

II – Les modifications proposées

L'évolution organisationnelle proposée :

Afin de répondre aux objectifs ci-dessus, il est proposé de créer un collectif de Direction générale composé de la Directrice Générale des Services (DGS), d'un adjoint à la Directrice Générale des Services, d'un Secrétaire général (SG) et de 3 Directeurs Généraux Adjointes (DGA) pour les Affaires institutionnelles et européennes, pour les Ressources et pour la Stratégie territoriale et partenariale. Les Directeurs de Missions, les Délégués territoriaux, la Délégation à la transformation et à l'innovation de l'action publique, la DRH et la Dircom, les trois DGA et le SG sont rattachés hiérarchiquement à la DGS.

Le rôle de l'adjoint au DGS sera d'assurer la fonction de binôme de la DGS et de piloter fonctionnellement des dossiers et projets stratégiques pour la DG et notamment les politiques immobilières et patrimoniales, des grands projets d'aménagement et de développement du territoire et la PPI de la collectivité.

Le secrétaire général aura pour mission de coordonner les actes de la DG et les dossiers stratégiques et d'animer le projet Alsace, dont le SG assure la Direction de projet.

Le DGA Stratégie territoriale et partenariale gèrera les activités liées aux contrats départementaux, au réseau d'ingénierie de la collectivité et aux contractualisations avec les territoires.

Le DGA Affaires institutionnelles et européennes animera une direction unifiée des affaires juridiques et des assemblées et les projets stratégiques liés à l'Europe et au transfrontalier.

Le DGA Ressources managera les activités de la Direction des finances et de la commande publique, de la Direction des services informatiques, de la Mission appui au pilotage, de la Direction des moyens généraux et de la Direction ressources des politiques sociales.

Les évolutions de la Direction Générale Adjointe Ressources :

Pour rapprocher et valoriser les expertises professionnelles et les cultures métiers, il est proposé de rattacher le périmètre actuel de la Direction Adjointe de la MASP à la DGA Ressources pour créer une Direction Ressources des politiques sociales.

Cette Direction Ressources des politiques sociales regroupera le Service des établissements et institutions (SEI) et le Service administratif et financier (SAF) des missions sociales. Cette évolution permet de reconnaître et de renforcer les expertises et missions exercées par les agents de la direction ressources et de la MASP.

La MASP se composera du service Appui aux métiers et à l'innovation sociale et sanitaire, du service des Actions de prévention sanitaire et des 5 Unités territoriales d'action sociale.

Dans le même état d'esprit, le Service des ressources info-documentaires (SRID), aujourd'hui rattaché au Coordinateur des ressources, sera rattaché à la MAPi. En effet, le contexte du travail au SRID a fortement évolué au cours des dernières années avec l'apparition de nouveaux usages, l'évolution des utilisateurs et de la collectivité. Si la mission traditionnelle de mise à disposition des ressources demeure, émergent de nouvelles activités dans le domaine de la gestion de l'information, du document et de la donnée. Le rattachement du SRID à la MAPi permettrait de développer les synergies en matière de veille, de partage de documents produits en interne (chiffres clés, outils de pilotage, diagnostics, études...), d'observation (projet d'observatoire départemental).

La Direction Générale Adjointe Affaires institutionnelles et européennes :

Cette nouvelle DGA serait composée d'une direction unique des assemblées et des affaires juridiques, sous la responsabilité d'un directeur des assemblées et des affaires juridiques. Les agents en charge des assemblées seraient rattachés hiérarchiquement au Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques et les agents en charge des affaires juridiques seraient rattachés hiérarchiquement à la Direction adjointe en charge des Affaires juridiques.

Le rapprochement de la Direction des affaires juridiques (DAJ) qui relève actuellement de la Coordination des ressources et de la Direction des services de l'Assemblée (DSA) rattachée à la Direction Générale permettrait de :

- Simplifier et rationaliser les relations et sollicitations réciproques entre DAJ et DSA,
- Mobiliser leurs compétences respectives pour préparer ensemble certains aspects communs de la construction de la CEA : installation de la nouvelle assemblée, règlement intérieur, délégations...

La Délégation à la transformation et à l'innovation de l'action publique :

Dans une volonté affirmée de développer des pratiques innovantes dans la gestion des services publics, cette entité regrouperait les expertises des délégations thématiques Développement social (dont silver développement et accessibilité des services au public), Attractivité et développement durable.

La Direction des Ressources Humaines :

Afin d'offrir aux services de la collectivité un accompagnement à la fois technique, managérial et organisationnel, pour le travail au quotidien et pour la mise en place de la future Collectivité Européenne d'Alsace, il est proposé que la DRH se dote d'une délégation dédiée à l'accompagnement RH et managérial. Cette délégation concrétise dans l'organisation le fonctionnement et l'offre de services d'accompagnement développés au sein de la DRH.

III – Le calendrier de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation prendra effet le 1^{er} juillet 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, et après avis du comité technique réuni le 21 mai 2019, le Conseil Départemental approuve la nouvelle organisation des services du Département à compter du 1er juillet 2019, telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY